



CAPL n° 2 du 28/06/2016

Demande de révision de l'évaluation des contrôleurs des Finances Publiques

Déclaration liminaire

Cette CAPL se tient après un énorme 14 juin où plus d' 1 million 300 000 salariés du public et du privé à Paris et en province, ont exigé le retrait de la loi El Khomri.

Conscients d'être confrontés aux mêmes choix régressifs de la part du gouvernement et du Medef, les salariés ont porté haut et fort, leurs convergences revendicatives et d'action.

Les agents du Vaucluse étaient en grève à 27,92%, plus gros chiffre de la DGFIP après l'Ardèche. La mobilisation a été particulièrement conséquente en SPF (60% de grévistes et 100% au SPF d'Orange) et en SIE (plus de 51%). Six postes étaient fermés.

Cela montre la prise de conscience dans le département de la nocivité de la loi travail, mais c'est également le signe du fort mécontentement des agents sur les sujets propres à la DGFIP et confirme le refus des suppressions d'emplois et des restructurations à la hache dont nous sommes victimes.

Cette CAPL sonne le glas d'un système d'évaluation contingenté ne pouvant satisfaire l'ensemble des agents et que la CGT a toujours combattu.

La CGT Finances Publiques rappelle qu'elle reste particulièrement attachée à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'effectuer sur des critères lisibles et objectifs, avec une prise en compte de la dimension collective du travail. Dans un contexte de mise en place du PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunérations) en lien avec le RIFSEEP (régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, d'Expérience et d'Engagement Professionnel), la CGT Finances Publiques réaffirme son opposition à toutes formes de rémunération au mérite ou d'éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières.

Nous nous félicitons que cette dernière CAPL soit présidée par le DDFiP !

Les élus CGT exigent que les mois de réduction mis en réserve soient distribués en totalité. En effet, il est nécessaire de contenter le plus grand nombre d'appels dans la mesure où les modalités d'évaluation vont évoluer avec la mise en place du PPCR (suppression des réductions et majorations). Il est scandaleux que pour la gestion 2016, les agents de la DGFIP n'aient aucune visibilité sur le nouveau système qui sera mis en place en 2017. Rien ne doit être rendu à la DG au prétexte d'économies budgétaires.